



COMMUNIQUE

Les Communes forestières, solidaires des fournisseurs de l'usine Fibre Excellence Tarascon

Premiers approvisionneurs de la filière bois, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie affichent leur solidarité et appellent à des mesures de soutien pour les fournisseurs de l'usine Fibre Excellence Tarascon, durement touchés par l'arrêt d'activité lié à un conflit social et des difficultés économiques. Au-delà de cette position d'urgence, les Communes forestières appellent à une accélération des politiques permettant la diversification des débouchés et valorisations pour le bois de la forêt méditerranéenne qu'elles ont pour partie largement initiées.

L'arrêt d'activité de l'usine Fibre Excellence à Tarascon, depuis 10 jours, et les menaces successives de fermeture définitive du site sont à déplorer. Les Communes forestières se désolent que les problèmes internes d'une grande entreprise prennent en otage une partie significative de la filière bois des régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, impactant l'économie et les emplois de nos territoires.

Dans ce contexte, les élus des Communes forestières appellent les pouvoirs publics (Etat, Région...) à prendre des mesures de soutien aux entreprises d'exploitation forestière approvisionnant l'usine. A court terme par la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés (chômage partiel, report de charges, prêt de trésorerie...) pour garantir la viabilité de ces entreprises, dont pour une partie, l'usine Fibre excellence est le principal client.

Si la situation devait aboutir à une fermeture définitive, c'est à un dispositif d'autant plus fort qu'il faudrait faire appel pour accompagner une réorientation profonde, aussi douloureuse qu'inéluctable, de l'activité de ces entreprises du bois et maintenir les emplois qu'elles génèrent.

Cette énième difficulté de l'usine papetière de Tarascon met en évidence, une nouvelle fois, les conséquences de la dépendance de la forêt méditerranéenne à un débouché quasi unique jusqu'à ces dernières années, de surcroît, mis en œuvre par un opérateur unique, aligné sur un cours mondial fluctuant de la pâte à papier.

Cette situation encourage les Communes forestières à poursuivre et amplifier leurs politiques de diversification des valorisations et débouchés qu'elles ont engagées depuis 15 ans. Installation de réseaux de chaleur et chaufferies bois pour développer le bois énergie en circuit court, normalisation des bois méditerranéens tels que le pin d'Alep pour un usage dans la construction, utilisation de bois certifiés Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™ ont d'ores et déjà démontré leur efficacité.

La filière papetière a toute sa place dans nos régions. Pour autant, ces valorisations probablement rejointes demain par la chimie verte, permettront de diversifier les débouchés et activités autour du bois, conditions indispensables pour une gestion durable des forêts méditerranéennes et une pérennisation des entreprises du bois créatrices d'emplois non délocalisables !

Les élus des Communes forestières réaffirment ainsi leur plein engagement dans les politiques territoriales qu'ils développent pour permettre ces valorisations génératrices d'activités et d'emplois.

Ces démarches sont le gage d'une gestion durable des forêts méditerranéennes qui permet de garantir l'ensemble des bénéfices qu'elle apporte à notre société : biodiversité, protection face aux risques naturels (incendies et inondations) et sanitaires, espaces récréatifs pour les habitants, attrait paysager pour l'économie touristique.

Les élus appellent donc à une accélération et à un soutien fort à des projets territoriaux, de taille adaptée aux territoires, qui assoient des débouchés locaux, rémunérateurs de chaque maillon de la filière.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

<http://www.ofme.org/communes-forestieres>

<http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org>

<http://www.fncofor.fr>

En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, les Communes forestières ce sont :

- 800 000 ha de forêts appartenant aux communes gérées par un opérateur unique l'Office National des Forêts
- 630 000 m³ de bois vendus chaque année commercialisés pour approvisionner la filière